



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 17 décembre 2013
18 heures 30

DL/MG

N° 001633

Service
Aménagements
urbains - OPAH du
centre ancien et des
faubourgs : Aide aux
propriétaires

Affiché le :

Le mardi 17 décembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Thierry CARRELET, M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 l'avenant n°1 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme ICARD FIESCHI Elisabeth	50 Rue Eugène Brunel	23 513 €	15 957 €	39 470 €
M et Mme COACHE	97, Rue des Marchands	9 754 €	6 877 €	16 631 €

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 approuvant l'avenant n°1 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

- **Vu** la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

- **Considérant** l'examen de ces dossiers lors du comité de suivi de l'OPAH du 9 décembre 2013,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE l'attribution des subventions ci-dessous aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs:

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme ICARD FIESCHI Elisabeth	50 Rue Eugène Brunel	23 513 €	15 957 €	39 470 €
M et Mme COACHE	97, Rue des Marchands	9 754 €	6 877 €	16 631 €

- **DIT QUE** le montant total de ces dépenses de 56 101 € est réparti à hauteur de 33 267 € pour la commune d'APT et de 22 834 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**